

DOSSIER

Le projet de loi « pour le plein emploi » à l'Assemblée nationale

Contraindre l'ensemble de la population à devenir toujours plus corvéable, au moindre coût

Clara Marsan

Le projet de loi macroniste « pour le plein emploi » (France Travail) est débattu à l'Assemblée nationale en ce mois de septembre. A la lecture de ce projet, il faut reconnaître une certaine continuité à Macron, porte-flingue du capital financier, dans son offensive de destruction de tout ce qui peut s'apparenter aux acquis collectifs et aux services publics.

Derrière les formules haineuses contre les prétendus « assistés » ou les phrases mielleuses selon lesquelles « personne n'est inemployable », le plan est parfaitement clair. Il a d'ailleurs été annoncé sans fioritures par Macron (« y a qu'à traverser la rue »), et encore par Dussopt il y a un an. Dans le dossier de presse « Objectif plein emploi », sont déroulés les « chantiers pour le plein emploi », dont « rénover le service public de l'emploi par la création de France Travail ; réformer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (...) ; poursuivre le déploiement du Contrat d'engagement jeune (CEJ) ; faire évoluer l'assurance chômage ; amplifier la dynamique de l'apprentissage ; (...) garantir l'avenir de notre système de retraite (...) ».

Contre-réforme des retraites, offensives contre l'assurance-chômage et contre l'enseignement professionnel public, contre l'administration et les services publics...

Tout concourt en réalité au seul objectif : servir du mieux possible les intérêts du capital, qui va plus ouvertement encore bénéficier de l'argent public (organismes privés de placement, travailleurs gratuits au nom de « l'insertion », financement public de l'apprentissage, groupes privés de crèches, etc.).

Son propre dossier montre qu'il n'y a que 1,6 emploi disponible pour 10 chômeurs (novembre 2021), mais le gouvernement juge que les demandeurs d'emploi se laissent vivre, et que le système n'est « pas assez incitatif au retour à l'emploi ». D'où cette ignominie de la « sanction-remobilisation » : couper les vivres pour contraindre !

Ce projet France Travail vise à créer de nouvelles possibilités pour contraindre l'ensemble de la population à devenir toujours plus corvéable, au moindre coût pour les entreprises, et dans le seul souvenir de droits égaux en tout point du territoire.

Bref, stigmatiser les pauvres, faire du chômage un enfer pour pousser tout le monde à travailler dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix (tirant donc TOUS les salaires vers le bas), poursuivre l'offensive de destruction de l'école publique et de tous les services publics, gaver le privé... tel est l'horizon du gouvernement, et ce projet de loi en est une étape. Nous en examinons ci-contre quelques aspects. ■

La jeunesse promise aux contrats sous-payés

Comme d'habitude, la jeunesse a servi de cobaye : depuis des dizaines d'années, au nom de « l'aide à l'insertion » des jeunes, les gouvernements depuis quarante ans ont multiplié stages obligatoires, contrats aidés, et autres « contrats jeunes ». Et imposé l'idée qu'il n'y a plus, pour la jeunesse, droit à entrer dans la vie active dans le cadre d'un CDI avec une période d'essai. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est deux fois plus élevé que celui de la population générale, et en 2020 plus d'un jeune travaillait sur deux exerçait en CDD, en intérim ou en apprentissage.

Depuis treize ans, dans le cadre du service civique (qui relève du Code du service national, et absolument pas du Code du travail), des centaines de milliers de jeunes effectuent, faute de mieux, pendant six à douze mois 24 à 48 heures de « missions d'intérêt général » pour une indemnité mensuelle de... 580 €, prise en charge par l'Etat. Un salarié de Pôle emploi témoigne : « Depuis le 10 juillet dans mon agence, tout est officiellement déma-

térialisé. L'accompagnement des usagers aux outils informatiques se fait en agence par des jeunes services civiques » Vous avez dit corvéable ?

15 À 20 HEURES D'ACTIVITÉS CONTRE UNE AIDE DE 200 À 500 EUROS

La période Covid a été utilisée par les gouvernements de Macron pour développer l'apprentissage et l'alternance à tous crins, et donner littéralement l'enseignement professionnel au privé. Seize milliards y ont été consacrés en 2022 selon la Cour des comptes. « Nous continuons de soutenir le décollage historique de l'apprentissage, pour atteindre 1 million d'apprentis par an d'ici la fin du quinquennat », écrit la ministre Carole Grandjean (dossier presse Objectif Plein Emploi).

Dernier avatar des « politiques de l'emploi » concernant la jeunesse : le contrat d'engagement jeune (CEJ) dont le projet France Travail veut généraliser le modèle. Un « programme intensif » de 15 à 20 heures d'activités contre une aide de 200 à 500 €. A chaque jeune d'apporter la preuve qu'il multiplie les démarches pour « s'insérer ». ■

Allocataires du RSA, chômeurs, sous la menace permanente de sanctions

Le projet France Travail, au nom de « l'efficacité des dépenses » et de la « rapidité » avec laquelle doivent être effectués l'entrée, puis le diagnostic et l'orientation, et enfin « l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'insertion dans l'emploi durable », impose : la fusion, dans un prétendu « service public de l'emploi », de Pôle emploi, du service public (missions locales par exemple) et du privé ; l'inscription obligatoire de tous à Pôle emploi, et la signature d'un Contrat d'engagement assorti de sanctions automatiques, visant à acculer les inscrits à l'acceptation des dites « offres raisonnables d'emploi », ou à la suspension/suppression de leur allocation. Le tout, dans des conditions possiblement différenciées selon les territoires. Sous un verbiage insupportable, voilà

l'idée. Il s'agit donc, de regrouper dans un cadre unique et sous des contraintes identiques, des personnes qui se sont présentées dans une mission locale, ou le centre communal d'action sociale, ou à l'agence Pôle emploi pour des raisons totalement différentes, vivant des situations différentes, bénéficiant de droits différents. L'important est : contrainte.

AUX DESIDERATA DES PATRONS

Avec ou sans la violence des sanctions financières, il s'agit de faire des besoins en main-d'œuvre des entreprises le critère de toute « politique de l'emploi ». D'où la nécessité, pour les gouvernements, de porter des coups définitifs aux lycées professionnels publics, et de réduire la vie et l'horizon des chômeurs aux desiderata des patrons du bassin d'emploi. ■

Une aubaine pour les cabinets privés

Une place de choix est faite aux cabinets privés, renommés « organismes spécialisés dans le repérage et l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi », qui « pourront bénéficier de financements publics ». Tu parles !

En Seine-Saint-Denis par exemple, la « renationalisation du financement du RSA » a connu cette traduction : exit les 200 agents territoriaux qui œuvraient dans le cadre du « projet insertion emploi », au sein de structures publiques dans 35 villes du département ; un processus de marché public a sélectionné des « acteurs associatifs » pour prendre en main 22 nouvelles agences locales d'insertion (Ali).

Le « milieu associatif » tant vanté pour son expertise compte par exemple le groupe Ares. « S'il relève du secteur associatif, Ares n'a rien à envier aux structures entrepreneu-

riales du secteur privé traditionnel, le groupe comprenant 15 établissements dans la logistique, le BTP ou le numérique, et revendiquait en 2021 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros » (Mediapart, 3 mars 2023). Mais cela ne suffit pas : plusieurs de ces structures – qu'on intronise en lieu et place des 200 agents territoriaux qui effectuaient ce travail de longue haleine – n'ont pas été opérationnelles dans les délais prescrits, n'ayant pas recruté tous leurs personnels. Alors, ainsi que le relate Mediapart, « pour pallier la problématique de recrutement, le département finance également une école de conseillers en insertion (...). Projet porté par le groupe Ares et un consortium d'associations, l'école accueille une douzaine d'alternants partageant leur temps entre leur classe et leur Ali. » Il est à craindre qu'il ne s'agisse pas là d'une caricature... ■

« Concertations »

Le gouvernement vante son goût pour la concertation et son esprit de coconstruction. Dussopt se félicitait en septembre 2022, de ce que « réforme par réforme, proposition par proposition, [il savait] pouvoir compter sur des partenaires sociaux pleinement engagés dans les concertations à venir en faveur du plein emploi ». Il se précipite pour faire voter une loi dont la « justification » serait dans les résultats non encore

connus, d'une expérimentation non terminée...

Malgré le vote défavorable du conseil d'administration de Pôle emploi, malgré le vote défavorable du Conseil national de l'évaluation des normes (représentants des élus), Macron-Dussopt veut faire voter immédiatement la mise en place de France Travail. On mesure de nouveau ce que « concerter » veut dire... ■

A suivre...

Quelques éléments chiffrés

Le RSA concerne 1,9 million de foyers, soit environ 4 millions de personnes, pour une dépense publique de 15 milliards d'euros par an. 17 % des bénéficiaires du RSA (environ 1 sur 6) travaillent, et ne peuvent pas vivre de leur travail !

Il y a 6,1 millions de chômeurs toutes catégories, dont 57 % ne perçoivent aucune indemnité. Et pendant ce temps-là : la loi de programmation militaire a prévu de consacrer 413 milliards d'euros en sept ans aux industries de l'armement.